

6 janvier 1412-2012  
**SIXIÈME CENTENAIRE DE LA NAISSANCE  
DE SAINTE JEANNE D'ARC**

# **LES VISIONS ET APPARITIONS**

**DE LA BIENHEUREUSE  
RACONTÉES PAR ELLE-MEME**

par  
Philippe-Hector DUNAND

« Va, va, Fille de Dieu, je serai à ton aide. »

Nouvelle édition à partir de celle de 1911  
du 5<sup>ème</sup> centenaire de la naissance de Jeanne d'Arc,  
enrichie de belles illustrations et gravures,  
augmentée d'une annexe sur la triple donation du 21 juin 1429

Éditions Saint-Remi  
– 2011 –

NIHIL OBSTAT.

Toulouse, le 10 décembre 1911.

F. CAVALLERA,  
*Censeur.*

Éditions Saint-Remi  
BP 80 – 33410 CADILLAC  
05 56 76 73 38  
[www.saint-remi.fr](http://www.saint-remi.fr)

LETTRE DE MONSEIGNEUR GERMAIN  
ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE  
A L'AUTEUR DES VISIONS DE LA B. JEANNE D'ARC

*Toulouse, le 14 décembre 1911.*

*En la fête de saint Honorat.*

MON CHER CHANOINE,

*C'est avec un vif intérêt et une grande édification que les nombreux admirateurs de Jeanne d'Arc liront les pages que vous venez de détacher de votre grand et bel ouvrage, pour les leur offrir dans un charmant volume à l'occasion du centenaire de la Bienheureuse.*

*En ce temps de négation où les ennemis du surnaturel s'efforcent de tout rabaisser, de tout amoindrir, c'est une très heureuse pensée que vous avez eue de mettre en relief, avec les faits qui démontrent la mission providentielle de l'héroïne, ses propres récits et ses témoignages authentiques. Je vous en félicite et je vous bénis du fond du cœur.*

AUGUSTIN,  
*Archévêque de Toulouse.*

## PRÉFACE POUR CETTE NOUVELLE ÉDITION

Il est évident que Dieu en préparant Jehanne d'Arc à sa mission choisit dans ses envoyés les saints les plus compétents, les plus à même pour assurer le plein triomphe de la libératrice.

Bergère de Domremy, comment pouvait-elle connaître, à 17 ans, l'art de la guerre, avoir de l'autorité sur des chefs de guerre jaloux de leurs connaissances et de leur commandement, redonner le moral à une troupe découragée, imposer une discipline chrétienne à des guerriers grivois ?

Comment pouvait-elle comprendre les hommes de cour, les ambitieux, les hypocrites, les ennemis infiltrés, les jaloux, les roués, à qui faire confiance, quels conseils à donner au roi chacun attendant le faux pas ?

Comment pouvait-elle se défendre à Poitiers contre les théologiens malhonnêtes, contre les sceptiques ; à Rouen seule, abandonnée, persécutée, devant lutter sans errer et sans s'effondrer contre les juges qui avaient décidé de la condamner avant même de l'entendre ?

Comment assurer un tel devoir d'état en trois ans à peine et sans défaillir de découragement, sans se tromper, luttant jour après jour, donnant l'exemple en tout, faisant honneur à Dieu, assurant par ses actes la plus grande gloire de Dieu ?

Tout s'explique par la formation, par l'assistance, par les conseils, par les encouragements des trois saints choisis par Dieu pour l'aider dans sa mission.

On comprend facilement le choix de saint Michel qui, en plus de sa fonction d'ange gardien de la France, a celle éminente d'être le Chef des Armées Célestes.

Et quel chef ! Il dirigea avec succès sa première bataille contre le pire ennemi Lucifer et ses troupes.

En conseillant Jehanne il assure la France de sa haute et éminente protection. Il rappelle qu'il est bien son ange gardien et qu'il assume pleinement son rôle.

Il sera présent dans tous les actes de guerre menés par Jehanne et lui permettra de triomphales victoires. Il sut se faire accompagner de ses anges en plusieurs batailles, de ces anges qui doivent tellement être heureux de combattre sous les ordres d'un tel chef, et qui nous assurent combien ils sont attachés à notre France. Pussions-nous ne pas l'oublier.

Le choix de sainte Catherine s'explique aisément, car patronne des philosophes et des jeunes filles, elle dût s'opposer dans un procès historique aux 60 philosophes de l'empereur Maximin. Ce dernier était tombé tellement amoureux de sainte Catherine qu'il voulait répudier son épouse pour la faire monter sur le trône à sa place. Mais sainte Catherine s'était consacrée à Dieu et défendait sa virginité consacrée. Maximin voulut la faire apostasier en lui objectant ses plus éminents philosophes. Sainte Catherine les convertit tous. Elle dût alors affronter les tortures et la mort.

Il en fût de même pour Jehanne : jeunesse, virginité, procès, tortures, mort.

La troisième fut sainte Marguerite, reine d'Ecosse. On se trompe souvent en croyant que c'était sainte Marguerite d'Antioche. C'est évidemment sainte Marguerite, reine d'Ecosse, car lors de l'interrogatoire du 1<sup>er</sup> mars 1431 on lui demande :

*"Interrogata si illa vox, videlicet sancta Margareta, loquatur anglicum"*

*"Respondit : Quomodo loqueretur anglicum , Ipsa non est de latere Anglicorum"*.

Que l'on peut traduire ainsi :

"Sainte Marguerite parle-t-elle anglais ?"

"Pourquoi parlerait-elle anglais ? Elle n'est pas du parti des anglais". Le mot *latere* signifie aussi *du côté, de la région, du pays*.

On ne lui posa pas de questions sur la langue de saint Michel et de sainte Catherine. On ne lui aurait pas posé cette question s'il s'était agi de sainte Marguerite d'Antioche.

La cause est donc entendue. Mais pourquoi sainte Marguerite, reine d'Ecosse ? Tout simplement pour tout lui enseigner et sur la cour, et sur le roi, et sur les Anglais. Lui apprendre à rester vertueuse, humble, pieuse, miséricordieuse dans un tel milieu.

Puissions-nous bien comprendre l'importance de ces trois saints et surtout retenir les leçons qu'ils nous ont enseignées par Jehanne.

Prions saint Michel de toujours protéger le pays dont il est le gardien.

Prions sainte Catherine de rester dans la vraie Foi dans notre époque troublée, la Foi de nos ancêtres.

Prions sainte Marguerite d'apprendre à bien servir le seul vrai Roi, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Prions sainte Jehanne d'Arc pour qu'elle revienne, comme elle l'a promis, nous libérer de tous nos ennemis.

**Louis-Hubert REMY,**  
Président des Amis du Christ Roy de France

## AVANT-PROPOS

### DES VOIX DE JEANNE D'ARC

Ainsi que le démontrent les remarquables travaux auxquels les historiens de Jeanne d'Arc se sont livrés, son histoire n'est à proprement parler que l'histoire de sa mission libératrice, et celle-ci n'est autre que l'histoire de ses Voix.

C'est l'intervention des Voix dans ses dits et faits de sa treizième à sa vingtième année, qui enveloppent sa vie de ce nimbe d'azur et d'or qu'on ne retrouve dans la vie d'aucune autre héroïne, si glorieuse soit-elle.

#### I.

##### DU SENS A DONNER A CE MOT « VOIX ».

Sous ce nom de « Voix », Jeanne d'Arc désignait les apparitions, visions, révélations dont elle ne cessa d'être favorisée dès son adolescence pour la préparer à la mission libératrice dont elle devait être chargée de par Dieu, et pour l'aider à l'accomplir.

Elle désignait aussi sous ce nom les personnages mystérieux avec lesquels elle fut en rapport pendant ces mêmes années, et sous la tutelle spéciale desquels elle fut placée.

Si elle les désignait de la sorte, c'est qu'ils annonçaient leur présence et se manifestaient habituellement à elle par la parole sensible, même quand ils ne lui apparaissaient pas en vision, ce qui semble avoir eu lieu quelquefois. Ils lui donnaient de cette manière leurs recommandations et leurs conseils. Pour cela, au besoin, dans sa prison de Rouen par exemple, ils l'éveillaient. En quelques occasions, à Beauvoir particulièrement, il y eut entre la prisonnière et ses Voix de véritables dialogues : les Voix insistant afin qu'elle se résignât, et Jeanne persistant à vouloir s'évader pour aller rejoindre ses bons amis de Compiègne.

Mais quels étaient ces êtres, invisibles à tout autre que Jeanne, par qui durant sept ans elle fut « gouvernée » ?

D'après ses déclarations expresses, c'étaient des « habitants du paradis », l'archange saint Michel et les saintes Catherine et Marguerite. A ces apparitions se joignirent, mais non habituellement, celles des anges qui accompagnaient saint Michel, et de l'archange saint Gabriel.

Que ces apparitions célestes fussent réelles, Jeanne ne cessa de l'affirmer sous la foi du serment par devant ses juges. Comme ils lui demandaient si elle avait vu saint Michel et les anges corporellement et réellement, elle leur répondit :

— Oui, je les ai vus des yeux de mon corps, aussi bien que je vous vois ; et quand ils s'éloignaient de moi, je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils m'emportassent avec eux (*Procès*, I, 73).

Que ce fût, avec saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite qui lui apparaissaient aussi, elle n'en pouvait douter et elle l'affirmait de même ; car, ainsi que l'archange, elles lui avaient dit leur nom, et, rien qu'en les voyant, elle les distinguait les uns des autres, Dieu éclairant son intelligence de manière à y produire la certitude, comme l'enseignant après saint Thomas les grands théologiens.

Ce que Jeanne nous apprend également, c'est que Dieu, en la mettant sous la tutelle spéciale de ses « frères du paradis », indépendamment de sa sanctification personnelle, se proposait de la préparer à l'œuvre si pressante du relèvement du royaume et de l'expulsion de l'Anglais ; c'est-à-dire à l'accomplissement de cette mission sans précédent, qui lui a valu une place d'honneur exceptionnelle dans l'histoire de l'Église et dans celle du pays.

Il suit de là que l'un des chapitres de la vie de l'héroïne les plus propres à nous la faire connaître et à nous faire connaître sa mission, est celui des rapports qui ont existé entre elle et ses Voix.

Mais ce chapitre d'après quels documents pourrait-on l'écrire ; qui, hormis Jeanne même, a pu livrer le secret de ce qui se passait entre elle et ses protecteurs d'en-haut ?

Rassurons-nous : ce chapitre peut et doit être écrit ; l'envoyée de Dieu a livré, en partie du moins, ce secret ; il existe des documents dans lesquels ses communications ont été recueillies, et nous n'avançons rien que d'exact en disant que, si nous y



tenions, Jeanne d'Arc nous raconterait elle-même ses visions et ses Voix. C'est elle-même, en effet, que nous allons faire entendre au lecteur, après quelques observations préliminaires qui nous aideront à la mieux comprendre et à la mieux admirer.

## II.

### EN QUELLES CIRCONSTANCES LA PUCELLE A PARLE DE SES VOIX.

Et d'abord, quand est ce que la Pucelle a parlé de ses Voix ? en a-t-elle parlé à Domremy, avant son départ pour Vaucouleurs, à Vaucouleurs et pendant sa vie guerrière ; après Compiègne, durant sa captivité et à la barre du tribunal de Rouen ?

A Domremy, avant son départ pour Vaucouleurs, Jeanne a fait des allusions à sa mission et à quelques-uns de ses effets, tels que son départ pour aller en France et le sacre à Reims du jeune roi ; mais de ses visions et de ses Voix, elle n'en a rien dit à personne, sinon à son curé.

Pour ce qui est de Vaucouleurs, la Pucelle convient qu'elle a parlé de ses visions au capitaine de la place, Robert de Baudricourt (*Procès*, I, 128). Elle en parlera plus tard à Charles VII, et « en une seule fois, elle lui racontera toutes les révélations qui le concernent » (*Ibid.*, p. 73). Au cours de sa vie guerrière, elle en parlera, selon qu'elle le jugera opportun, en présence des seigneurs de la cour, des capitaines, et même de simples hommes d'armes, mais sans les désigner autrement que sous le nom de *Voix*, et sans nommer les êtres mystérieux avec lesquels elle était en rapport. C'est à Rouen seulement, en présence de ses juges, que, pressée par leurs questions, et par déférence pour l'autorité de l'Eglise qu'ils étaient censés représenter, elle révéla la qualité et les noms de ses conseillers d'en haut. De là les détails si variés et si intéressants qu'elle donna au cours de ses quinze premiers interrogatoires ; détails qui heureusement furent consignés dans les procès-verbaux.

Il y a donc lieu de ranger en trois groupes les propos de la Pucelle qui concernent ses Voix.

Le premier comprend les propos tenus à Domremy. Nous les connaissons par les dépositions des compatriotes de l'héroïne. Ils

sont peu nombreux, assez vagues ; ils ne contiennent guère que des allusions, et le mot *Voix* n'est jamais prononcé.

Le deuxième groupe comprend ce que Jeanne a dit de ses Voix au cours de sa mission publique, depuis Vaucouleurs jusqu'à la sortie de Compiègne. Pour désigner ses célestes visiteurs, elle ne se servira pas encore de noms propres : elle ne parlera que de ses « Voix » et de son « Conseil ». Peut-être a-t-elle nommé saint Michel et les saintes martyres Catherine et Marguerite en présence de la Commission de Poitiers. On serait porté à l'induire de ce que, à Rouen, quand les juges l'interrogeaient sur les apparitions de l'archange, la captive les renvoyait au « livre de Poitiers ». Mais on ne peut invoquer aucun témoignage positif, pas même celui du dominicain Seguin de Seguin.

Le troisième groupe nous dédommage du silence des deux premiers. Il comprend : 1° les déclarations sans nombre obtenues sous la foi du serment par les juges du procès de condamnation ; 2° un certain nombre de témoignages empruntés au procès de réhabilitation. C'est dans les quinze premiers interrogatoires de Rouen que Jeanne dévoile les noms et la qualité des personnages mystérieux qui la visitent, et fait entendre quelques-unes des révélations prophétiques dont elle leur est redevable ; révélations se rapportant à l'accomplissement de sa mission.

C'est à ces interrogatoires du procès de condamnation que seront principalement empruntés les textes qui passeront en premier lieu sous les yeux du lecteur.

### III.

#### DE SAINT MICHEL ET DES SAINTES COMME ÉDUCATEURS DE LA PUCELLE.

Jeanne nous a dit les noms et qualités des personnages mystérieux à qui elle a été confiée. Ce qu'elle ne nous apprendra pas, c'est la raison pour laquelle Dieu a fait de l'archange saint Michel et des saintes Catherine et Marguerite ses éducateurs providentiels et comme ses anges gardiens.

On lui demande à Rouen : « Est-ce à cause de vos mérites, à vous, Jeanne, que Dieu vous a envoyé son ange ? »

Elle répond : « Il a plu à Dieu ainsi faire par une simple Pucelle pour rebouter les adversaires du roi » (*Procès*, I, 145).

Ce que la jeune vierge ne nous dit pas, un des docteurs de la réhabilitation l'énoncera brièvement et excellemment.

« Il convenait, écrit l'évêque du Mans, Martin Berruyer, qu'un ange apparût à la vierge de Domremy, et il convenait que cet ange fût saint Michel. Les vierges sont les sœurs des anges. D'autre part, saint Michel est le protecteur de l'Église du Christ. Il l'est tout particulièrement du royaume de France à cause du zèle avec lequel la religion et la foi y sont honorées ; ce qui lui a valu ce nom qu'il n'a cessé de porter, de « royaume très chrétien ». C'est à la garde de ce royaume que saint Michel paraît tout spécialement préposé. Il convenait donc que ce glorieux archange apparût à la jeune vierge et qu'il vint en aide à ce royaume, alors qu'il était au comble de la désolation<sup>1</sup>. »

Le relèvement du royaume, objet principal de la mission de la Pucelle, a donc été la raison des apparitions de saint Michel, et c'est la même raison qui fera des saintes Catherine et Marguerite les auxiliaires de l'archange dans l'accomplissement de la tâche à laquelle la Providence la destine.

Cette tâche est principalement une tâche guerrière. Saint Michel, l'ange des batailles, le « chevalier de Dieu », l'y préparera. Il mettra au cœur de cette enfant l'ardeur, la vaillance, l'énergie, la ténacité ; en son intelligence, la pénétration, la justesse, la rectitude de jugement, en un mot toutes les qualités viriles auxquelles seront dues ses victoires.

Mais cette tâche sera confiée à une jeune fille, à une femme. Il faudra donc que Jeanne le soit dans la noble acception du mot, par la sensibilité, la douceur, la tendresse, le dévouement, et aussi par une pureté, une délicatesse, une candeur toutes virginales. Ce sont les deux saintes Catherine et Marguerite qui sauvegarderont chez l'envoyée de Dieu ces trésors sans prix, qui les préserveront de toute altération et de tout dommage.

---

<sup>1</sup> LANERY D'ARC, *Mémoires et Consultations...*, p. 244.

Virgées toutes deux, elles révélèrent à leur enfant la beauté de la pureté, et Jeanne « fit aussitôt vœu de virginité entre leurs mains » (*Procès*, I, 68,127.)

En même temps, elles ouvrirent son âme au culte passionné des choses grandes et hautes, de la vérité, de la loyauté, de la France son pays, de l'Église sa mère selon Dieu, de la piété, de l'honneur, et pour couronnement à la science et à l'amour du sacrifice. Martyres aussi bien que virgées, les deux saintes lui firent entendre que s'il est beau de tomber sur un champ de bataille pour la défense de la patrie, il est encore plus beau de mourir, injustement condamnée, pour son pays et pour sou Dieu<sup>1</sup>.

#### IV.

#### DES APPARITIONS DE NOTRE-SEIGNEUR ET DE LA B. VIERGE MARIE. — JEANNE N'A JAMAIS DIT EN AVOIR ÉTÉ FAVORISÉE.

Le chrétien qui est tant soit peu familiarisé avec l'histoire de l'Église et les merveilles que Dieu opère à la gloire de ses saints ne sera pas étonné des visions, apparitions, révélations dont la vierge de Domremy a été favorisée. Mais il remarquera cette particularité que Dieu borne d'habitude ces apparitions à celles de saint Michel, de sainte Catherine, de sainte Marguerite, et extraordinairement à celles de l'ange saint Gabriel. Jamais Jeanne n'a dit avoir été visitée de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, comme l'ont été plusieurs saints et saintes.

Tel saint Martin de Tours que la Bienheureuse Vierge visitait souvent.

Tel saint Dominique qui voyait, dans une vision, la Mère du Sauveur bénir ses religieux pendant leur sommeil.

Telle sainte Catherine de Siéne qui avait des apparitions merveilleuses de la Vierge Marie et des saints. Un jour, la Reine du ciel lui apparaît accompagnée de sainte Marie-Madeleine ; un

---

<sup>2</sup> Voir dans notre Étude LES VISIONS ET LES VOIX, 2<sup>e</sup> partie, chap. XIII : *Les Voix de Jeanne d'Arc et sa formation patriotique, guerrière et chrétienne* ; et chap. XXII : *Saint Michel, les saintes et Jeanne d'Arc* (In-8° Paris, Ch. Poussiélgue, 1903).

autre jour, c'est l'apôtre saint Paul et saint Jean l'Évangéliste ; d'autres fois, ce sera saint Dominique, plus souvent saint Thomas d'Aquin.

A sainte Thérèse, la Bienheureuse Vierge et saint Joseph apparurent plusieurs fois. Un jour, comme elle était en oraison dans le chœur, la Reine du ciel se découvrit à ses regards. La sainte la contempla resplendissante de gloire, et revêtue d'un manteau blanc sous lequel elle abritait Thérèse et ses compagnes<sup>1</sup>.

Rien de pareil dans les visions de Jeanne d'Arc. Elle ne parle jamais à ses juges que des anges et des saintes Catherine et Marguerite. C'est à Dunois et à Charles VII seulement qu'elle dit avoir vu en vision « saint Louis et saint Charlemagne prier Dieu pour le roi et la cité orléanaise » (*Procès*, III, 6-7 ; IV, 208). Mais ces deux visions, comme la vision des chérubins à Chécy (V, 344), n'ont été que des visions de circonstance. En fait de visions habituelles, de sa treizième à sa vingtième année, Jeanne n'a mentionné que celles de saint Michel et des saintes. Et encore reconnaît-elle que s'ils la visitent de la sorte, si elle jouit de leurs communications, ce n'est point à cause de ses vertus, pauvre fille qu'elle est, mais afin « qu'ils l'aident à se bien conduire, à se bien gouverner », à exécuter les commandements qui lui viennent de par Dieu.

Et quelle noble mission lui est assignée ! Qu'on ne parle ni de plaisirs, ni d'honneurs, ni de gloire humaine. Il s'agit de relever, de sauver le pays : il s'agit d'arracher aux Anglais cette proie à moitié dévorée, la France, de rétablir en la possession de son royaume le descendant de saint Louis. Pour remplir cette mission, la jeune fille devra s'oublier, combattre, souffrir, mourir. Mais elle ne sera pas seule : ses Voix l'assisteront, la conseilleront, la soutiendront jusqu'au bout. Prise à Compiègne, suppliciée à Rouen, sa captivité, sa mort paieront la rançon de la France, et elle s'en « viendra, avec ses protecteurs célestes, au royaume du paradis ».

---

<sup>1</sup> Voir les références dans l'Étude citée plus haut, chap XXI, pp. 462, 463.

## V.

CE QUE JEANN DIT DE SES VOIX  
ET CE QU'ELLE NE DIT PAS.

Tout en racontant avec une grande simplicité les apparitions de ses protecteurs, la Pucelle est sobre de détails sur les circonstances dans lesquelles elles se produisaient. Elle ne mentionne le lieu de ces apparitions que deux fois, le temps qu'une fois, hormis pendant sa captivité. C'est dans le jardin de son père, à l'heure de midi, qu'elle voit saint Michel lui apparaître pour la première fois. C'est près de la fontaine du Bel Arbre, mais sans désigner le moment, qu'elle s'entretint une autre fois avec saintes Catherine et Marguerite.

Aucun document ne permet d'avancer que ces apparitions et visions aient eu lieu en songe ou pendant la nuit. De même, d'aucun texte on ne saurait inférer qu'elles aient été accompagnées d'extases, ni que les apparitions de saint Michel et des saintes aient été simultanées. A s'en tenir au langage de Jeanne, les apparitions des saintes auraient toujours été distinctes de celles de l'archange. Leur mode intime est demeuré le secret de Dieu.

Que furent pour la jeune vierge, pour la guerrière future, les protecteurs qui lui furent donnés ? Sans doute de célestes amis qui l'entourèrent d'affection et de tendresse, et toujours, comme elle disait, « de dignes Voix » ; mais surtout des éducateurs, des initiateurs, un « Conseil suprême », les inspireurs des plus sages résolutions, les révélateurs des vaticinations les plus étonnantes, et dans l'adversité des consolateurs, des soutiens qui ne lui ont jamais fait défaut. « Jamais, disait la jeune vierge, elle n'avait eu besoin de ses Voix qu'elles ne lui soient venues en aide » (*Procès*, I, 127).

A ses saintes était réservé le soin de veiller constamment sur elle et de la diriger. Elle eut le bonheur de voir maintes fois leur visage : il lui fut même permis de les embrasser toutes deux et de respirer le parfum céleste qu'exhalait leur présence. A l'une de ces apparitions, la main et l'anneau de Jeannette furent en contact avec sainte Catherine elle-même, et c'est pourquoi elle aimait à

reposer ses regards sur cet anneau. Dès que la vision de ses protectrices avait pris fin, la douce enfant se prosternait et baisait la terre où elles avaient passé.

En résumé, tout ce qu'elle avait fait de bien, elle proclamait l'avoir fait « par commandement de ses Voix » (*ibid.*, 133), et elle convenait ne pouvoir jamais leur témoigner assez de gratitude.

## VI.

### LOGIQUE, UNITE DES VISIONS ET VOIX DE JEANNE.

Le vague, l'incohérence, le défaut de logique sont le caractère des visions dont l'imagination seule est le principe. La précision, l'unité, la logique la plus rigoureuse sont les notes distinctives des conseils, des instructions que la Pucelle reçoit de ses Voix. Cela est d'une vérité telle, que si à leur personnalité on substituait une personnalité historique, un Danois par exemple, unie Yolande de Sicile, il n'y aurait pas un mot à changer à leur langage, et au point de vue de la suite des raisonnements, de la sagesse des résolutions, il resterait irréprochable.

Dans les réponses de l'accusée aux questions perfides de ses juges sur cette matière, on n'a pu relever que trois ou quatre réponses obscures. Mais cette obscurité de qui provient-elle ? de Jeanne ou des scribes qui se permettaient d'altérer ses réponses ? En regard de ces quelques lignes, qu'on parcourt les cent pages des quinze interrogatoires. Dans le détail comme dans l'ensemble des propos que Jeanne tient au sujet de ses Voix, on sera forcé de reconnaître son bon sens et sa logique impeccable : son bon sens auquel le plus imaginatif des historiens, Michelet, n'a pu s'empêcher de rendre hommage ; sa logique, bien digne d'être offerte en exemple aux personnes du sexe, par ce temps de divagation où elles se font un point d'honneur de prouver que la logique n'a été faite ni par les femmes, ni pour les femmes<sup>1</sup>.

## VII.

### LES VOIX DE JEANNE, SES PRÉDICTIONS ET LE TRIOMPHE FINAL.

---

<sup>1</sup> H. MARION, *La psychologie de la femme*.

En fin de compte, les Voix de Jeanne telles qu'elle les dépeint ont eu son égard un rôle essentiellement impulsif et national. Elles l'ont poussée à l'action, mais à une action dont l'intérêt de la France était la raison d'être. Elles lui ont appris la mission que Dieu l'appelait à remplir, et elles lui ont enseigné les moyens de la mener à bonne fin. Elles lui ont tracé la ligne de conduite qu'elle avait à tenir ; elles l'ont menée en quelque sorte à Vaucouleurs, Chinon, Poitiers, Orléans, Reims ; elles lui ont appris par avance les succès qui l'attendaient de son vivant, puis ceux qui, se produisant après sa mort, devaient assurer le triomphe final. Et ce sont ces prédictions inspirées de ses Voix qui, devenues comme sa lettre de créance pour les contemporains, constituent le titre imprescriptible de sa mission transcendante au regard de la France et de la postérité.

Quand on parle des visions et des Voix de la Bienheureuse servante de Dieu, on oublie trop aisément qu'elles n'ont rien de commun avec les rêveries des imaginatifs et le délire des hallucinés. Elles ne nous transportent pas uniquement dans le monde de la poésie et de la foi ; elles demeurent en contact avec celui des réalités, et dans bien des cas elles manifestent une portée objective qu'il appartient à l'Église, comme autorité doctrinale, à l'histoire, comme autorité rationnelle, de vérifier. Les visions auxquelles on ne saurait contester cette portée objective sont celles qui ont trait à la mission de la Pucelle, aux prédictions qui, à l'entendre, devaient en fournir la preuve, et aux événements considérables, objet de ces prédictions, qui, en prenant place dans nos annales, l'ont fournie de façon irrécusable. Appelées à se prononcer sur cette question capitale, l'Église et l'histoire viennent en ces dernières années (1904-1909<sup>1</sup>) de rendre un jugement décisif. En produisant les textes qui nous ont transmis de façon authentique les prédictions de la Libératrice, et en rappelant les événements providentiels qui en ont été la

---

<sup>1</sup> 1. En 1904, 6 janvier, lorsque le pape Pie a. proclama l'héroïcité des vertus de la servante de Dieu ; en 1909, 18 avril, lorsque, par un décret solennel, il lui donna rang parmi les Bienheureux.



---

justification, nous donnerons au lecteur le moyen de peser la valeur des raisons pour lesquelles ce jugement peut et doit être regardé comme un jugement sans appel.

# LES VISIONS DE JEANNE D'ARC

RACONTÉES PAR ELLE-MÊME.

## CHAPITRE PREMIER.

### JEANNE D'ARC ET SAINT MICHEL.

LE JUGE INTERROGATEUR. — Laquelle de vos apparitions est venue à vous la première (*Procès*, I, 72<sup>1</sup>) ; et quelle est la première voix qui vint à vous ? (*ibid.*, 73).

JEANNE. — C'est saint Michel : ce fut la première voix qui vint à moi de par Dieu pour m'aider à me conduire.

La première fois, j'eus grand' peur. La voix vint, vers l'heure de midi, l'été, dans le jardin de mon père. J'entendis la voix à droite, du côté de l'église, et de ce côté venait une grande clarté. J'avais alors treize ans ou environ.

Quand je l'eus entendue trois fois, je reconnus que c'était la voix d'un ange<sup>2</sup>. Elle me paraissait être une digne voix. Elle m'a toujours bien gardée et je l'ai toujours bien comprise (*ibid.*, 52).

LE JUGE. — Comment avez-vous su que c'était saint Michel ?

JEANNE. — Par le parler et le langage des anges (*ibid.*, 169).

---

<sup>1</sup> Le texte auquel nous renvoyons est celui des volumes du Procès, édition de Jules Quicherat. Les chiffres romains indiqueront le volume, et les chiffres arabes la page.

<sup>2</sup> Jeanne n'a désigné qu'une seule fois le lieu où elle ouït la voix de saint Michel avant son départ de Domremy : c'était dans le jardin de son père. Elle fit de même pour les apparitions de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Elle dit les avoir ouïes une fois près de la fontaine du Beau-Mai et ne parle pas des autres. Pourtant, ces apparitions se renouvelèrent quatre ans, de sa treizième à sa seizième année. Durant sa vie guerrière, l'envoyée de Dieu ne cessa d'être visitée de ses protecteurs célestes ; des endroits où elle en fut visitée, elle ne mentionne guère qu'Orléans, Patay, les fossés de Melun et, durant sa captivité, le donjon de Beurevoir et son cachot de Rouen.



*La vocation de Jeanne d'Arc*, par Jean-Paul Laurens, tapisserie des Gobelins offerte par la République Française au pape Léon XIII et conservée au palais du Vatican.

LE JUGE. — Avez-vous vu saint Michel même ?

JEANNE. — Oui, je l'ai vu devant mes yeux ; et il n'était pas seul, mais accompagné des anges du ciel (p. 73).

LE JUGE. — Avez-vous vu saint Michel et les anges corporellement et réellement ?

JEANNE. — JE LES AI VUS DES YEUX DE MON CORPS AUSSI BIEN QUE JE VOUS VOIS. Et quand ils s'éloignaient je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils m'emportassent avec eux<sup>1</sup> (*ibid.*).

### **Ce que saint Michel enseignait à la petite Jeanne.**

LE JUGE. — Pourquoi, lorsque vous crûtes que c'était saint Michel, le connûtes-vous plus promptement que vous ne l'aviez connu à sa première apparition ?

JEANNE. — A sa première apparition, j'étais tout enfant, et j'eus grand' peur. Je le vis plusieurs fois avant de savoir que ce fût saint Michel. Mais depuis qu'il se fût nommé, il m'enseigna et me montra tant de choses que je crus fermement que c'était lui.

LE JUGE. — Quels enseignements vous donna-t-il ?

JEANNE. — Il m'enseigna à me bien conduire, à fréquenter l'église. Sur toutes choses, il me disait d'être bonne jeune fille, que Dieu m'aiderait. Il me dit en particulier que j'irais au secours du roi. Et l'ange me racontait la pitié qui était au royaume de France (p. 52, 171).

### **Comment l'archange initia la jeune vierge à sa mission.**

LE JUGE. — Que vous dit saint Michel quand il vint à vous ?

JEANNE. — Il me dit à moi Jeanne qu'il fallait que je vienne en France. Il en vint à me le dire deux ou trois fois par semaine, et je ne pouvais durer où j'étais.

Il m'assurait aussi que je ferais lever le siège mis devant la ville d'Orléans.

---

<sup>1</sup> Quoique, en ces passages, la Pucelle ne nomme pas saint Michel, c'est lui qu'elle désigne par le mot e Voix D au singulier, comme l'indique la suite des idées.



Ses Voix

Un jour, il me dit à moi Jeanne d'aller à Vaucouleurs trouver Robert de Baudricourt, capitaine de la place ; qu'il me donnerait des gens pour m'accompagner.

Et moi, Jeanne, je répondis que j'étais une pauvre fille ne sachant ni chevaucher, ni guerroyer.

Cependant j'allai chez un oncle à moi, et je lui dis qu'il me fallait aller à Vaucouleurs. Et mon oncle m'y conduisit.

Quand je fus venue à Vaucouleurs, je reconnus Robert de Baudricourt, quoique je ne l'eusse jamais vu. C'est la Voix qui me le fit connaître, car elle me dit que c'était lui.

### Ce que Jeanne dit, d'après ses Voix, à Robert de Baudricourt.

LE JUGE. — N'avez-vous parlé à personne des visions que vous assuriez avoir ?

JEANNE. — Je n'en ai parlé à personne, hormis à Robert de Baudricourt et à mon roi (1, 128).

Mes Voix ne m'obligèrent pas à les céler, mais je redoutais fort d'en parler, de crainte que les Bourguignons n'empêchassent mon départ (*ibid.*).

LE JUGE. — Que dites-vous à Baudricourt ?

JEANNE. — Moi, Jeanne, je dis à Baudricourt : Il faut que j'aïlle en France. Je viens de la part de mon Seigneur, le roi du ciel, afin que vous mandiez au Dauphin de se bien tenir, de ne pas engager de bataille avec ses ennemis, parce que mon Seigneur lui donnera secours vers la mi-carême. Le royaume ne regardait pas le Dauphin, mais mon Seigneur. Néanmoins, mon Seigneur veut que le Dauphin devienne roi et qu'il ait le royaume en commende. En dépit de ses ennemis, il sera roi et c'est moi qui le mènerai sacrer (*Procès*, II, 456).

Par deux fois, Robert refusa de m'écouter, il n'eut souci de moi, ni de mes paroles. Il fallait pourtant qu'avant la mi-carême je fusse près du roi, dussé-je user mes jambes jusques aux genoux. Personne au monde, ni rois, ni ducs, ni la fille du roi d'Écosse, ni qui que ce fût ne pouvait recouvrer le royaume de France. Il n'y avait de secours que de moi. J'eusse mieux aimé cependant filer auprès de ma mère, car ce n'était pas ma condition. N'importe, il fallait que je partisse, et je partis, parce que telle était la volonté de mon Seigneur, à savoir de Dieu même (*ibid.*, 436).

En effet, après m'avoir par deux fois repoussée, à la troisième Baudricourt m'accueillit et je lui dis :

— En nom Dieu, vous tardez trop à m'envoyer. Aujourd'huy (12 février 1429), le gentil Dauphin a eu près d'Orléans grand

dommage, et il sera en danger de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui<sup>1</sup>.

Alors Baudricourt me bailla des gens pour me mener au roi. Il leur fit jurer de me conduire en tout honneur et sécurité ; puis, au moment du départ, il me dit :

« Allez, allez, advienne que pourra. »

Or, la Voix m'avait avisée que ce serait ainsi (*Procès*, I, 53-55).

Je partis de Vaucouleurs en habit d'homme, avec une épée que m'avait donnée Robert de Baudricourt, sans autres armes, accompagnée d'un chevalier (Jean de Metz), d'un écuyer (Bertrand de Poulengy) et de quatre serviteurs. Arrivée à Saint-Urbain, nous passâmes la nuit dans l'abbaye.

A Auxerre, j'entendis la messe dans l'église principale. J'avais alors souvent « mes Voix », sans compter celle dont j'ai parlé plus haut<sup>2</sup> (p. 54).

Je ne portais plus l'habit de femme, je l'avais quitté pour prendre celui d'homme. Je crois que mon conseil (c'est-à-dire saint Michel) m'a bien conseillée (p. 55).

C'est sans empêchement d'aucune sorte que j'arrivai à Chinon. Il était environ midi. Je descendis dans une hôtellerie, en attendant de paraître devant mon roi.

Lorsque j'entrai dans la salle, je le reconnus parmi tous les autres. C'est la Voix (saint Michel) qui me le fit connaître.

La Voix m'avait assuré aussi, peu après mon arrivée, que mon roi me donnerait audience.

Je dis à mon roi que je voulais guerroyer contre les Anglais.

Je lui dis aussi qu'il me mit en œuvre, que la patrie serait tantôt allégée.

<sup>1</sup> *Procès*, IV, 125, 128. « Cestuy propre jour, sceut Jehanne la Pucelle par grâce divine ceste déconfiture, et dist à messire Robert de Baudricourt » ce que dessus (*Journal du siège d'Orléans*). — Il n'y a rien que de raisonnable à faire des visions de la Pucelle la source du langage qu'elle tint au capitaine de Vaucouleurs, puisqu'elle convenait lui en avoir parlé.

<sup>2</sup> « Mes Voix », c'est-à-dire celles de sainte Catherine et de sainte Marguerite. « Celle dont j'ai parlé plus haut », c'est-à-dire celle de saint Michel dont la jeune vierge raconte les apparitions et la direction.

Et ceux de mon parti reconnurent que la Voix m'était bien envoyée de par Dieu, et ils n'en firent pas de doute. Mon roi et plusieurs autres étaient de ce nombre, je le sais bien, moi Jeanne ; et avec lui aussi Charles de Bourbon et deux ou trois autres.

En finissant, la jeune fille dit :

« Il n'est point de jour où je n'entende cette Voix, et j'en ai grand besoin.

« Du reste, je ne lui ai jamais demandé d'autre récompense finale que le salut de mon âme » (pp. 56, 57).

### **Jeanne n'est venue en France et n'a pris l'habit d'homme que par commandement de Dieu.**

LE JUGE. — A l'instigation de qui êtes-vous venue en France ?

JEANNE. — Je ne suis venue en France que par commandement de Dieu. Si Dieu ne me l'avait commandé, j'eusse mieux aimé être écartelée par des chevaux que d'y venir (pp. 73, 74).

LE JUGE. — Est-ce également par commandement de Dieu que vous avez pris l'habit d'homme ?

JEANNE. — Je n'ai pris l'habit d'homme par le conseil d'aucun homme au monde. Je n'ai pris cet habit et je n'ai rien fait que par le commandement de Dieu et des anges (de saint Michel en particulier).

LE JUGE. — Croyez-vous que le commandement qui vous a été fait de prendre habit d'homme soit chose licite ?

JEANNE. — Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait par commandement de mon Seigneur. Volontiers, je prendrais un autre habit, pourvu que ce fût par commandement de Dieu.

LE JUGE. — Avez-vous pris cet habit par ordre de Robert de Baudricourt ?

JEANNE. — Non.

LE JUGE. — Pensez-vous avoir bien fait de le prendre ?

JEANNE. — Tout ce que j'ai fait par commandement de mon Seigneur, j'estime l'avoir bien fait, et j'attends de lui bon garant et secours.



LE JUGE. — Mais, dans ce cas particulier, pensez-vous avoir bien fait ?

JEANNE. — DANS TOUTES LES CHOSES QUE J'AI FAITES, JE N'AI RIEN FAIT AU MONDE QUE PAR COMMANDEMENT DE DIEU<sup>1</sup> (*ibid.*).

### Du départ de Jeanne d'Arc contre le gré de ses parents.

LE JUGE. — Croyez-vous avoir bien fait de partir sans le congé de votre père et de votre mère ; n'est-ce pas un devoir de les honorer ?

JEANNE. — Je leur ai bien obéi en toutes choses ; depuis mon départ, je leur ai écrit et ils m'ont pardonnée (p. 129).

LE JUGE. — Quels songes votre père avait-il eus avant votre départ ?

JEANNE. — Ma mère m'a dit plusieurs fois que mon père avait songé que Jeanne sa fille devait s'en aller avec des hommes d'armes. De là grand souci chez mon père et ma mère pour me bien garder, et ils me tenaient en grande sujétion. Pour moi, je leur obéissais en toute chose ; j'excepte le procès intenté à Toul pour cause de mariage<sup>2</sup>.

Ma mère me disait encore avoir ouï mon père dire à mes frères : « Si je croyais que la chose que j'ai songée d'elle dut arriver, en vérité j'aimerais mieux que vous la noyassiez ; et si vous ne le faisiez, je le ferais moi-même. »

Peu s'en fallut que mon père et ma mère ne perdissent le sens quand je partis pour Vaucouleurs.

LE JUGE. — Ces songes venaient-ils à votre père après le temps où vous aviez eu vos visions ?

JEANNE. — Il y avait plus de deux ans déjà que j'avais mes Voix, lorsque mon père parla comme je viens de le dire (pp. 131, 132).

---

<sup>1</sup> C'est le principe que Jeanne ne cesse d'invoquer pour justifier sa conduite. — On reviendra plusieurs fois, au cours du procès, sur le sujet de l'habit d'homme.

<sup>2</sup> Cette parole de Jeanne prouve que son père était favorable à cette affaire de mariage.

LE JUGE. — Demandâtes-vous à vos Voix si vous deviez annoncer votre départ à votre père et à votre mère ?

JEANNE. — Mes Voix eussent été contentes que je le leur annonçasse, n'eût été la peine que cela m'eût faite à moi-même. Pour rien au monde, je ne leur en aurais parlé. Au demeurant, mes Voix s'en rapportaient à moi de dire mon départ à mon père et à ma mère ou de n'en rien dire.

LE JUGE. — Qu'est-ce qui vous a mue de faire citer un homme à Toul en promesse de mariage ?

JEANNE. — Ce n'est pas moi qui le fis citer, c'est lui. Je ne lui avais fait aucune promesse. Je le déclarai avec serment. Au reste, mes Voix m'assurèrent que je gagnerais mon procès (pp. 127, 128).

LE JUGE. — Quand vous quittâtes vos parents, croyiez-vous pécher ?

JEANNE. — Puisque Dieu commandait, je n'avais qu'à obéir. Eussé-je eu cent pères et cent mères, eussé-je été fille de roi, Dieu le commandant, je serais partie (p. 129).

### **En quelle forme saint Michel apparaissait à Jeanne d'Arc.**

LE JUGE. — Quelle figure avait saint Michel lorsqu'il vous est apparu ; — en quelle forme, grandeur, apparence et habit vint-il à vous ?

JEANNE. — Il était dans la forme d'un très vrai prud'homme (d'un homme honnête et sérieux) (pp. 90, 173). De ses vêtements je ne sais rien.

LE JUGE. — Était-il nu ?

JEANNE. — Pensez-vous que Dieu n'ait point de quoi le couvrir ?

LE JUGE. — Avait-il des cheveux ?

JEANNE. — Pourquoi lui seraient-ils coupés ?

LE JUGE. — Avait-il une balance ?

JEANNE. — Je ne sais (p. 173 et suiv.).

LE JUGE. — Le voyez-vous souvent ?

JEANNE. — Je ne l'ai pas vu depuis que j'ai quitté le château du Crotoy<sup>1</sup> (p. 89).

LE JUGE. — En le voyant qu'éprouvez-vous ?

JEANNE. — J'éprouve en le voyant une grande joie. Il me semble que je ne suis pas en péché mortel.

LE JUGE. — Pensez-vous donc être en péché mortel lorsque vous vous confessez ?

JEANNE. — Je ne sais si j'ai été en péché mortel ; je ne crois pas en avoir fait les œuvres. Dieu veuille que je n'y aie jamais été ! Qu'il lui plaise me préserver présentement et toujours de toute œuvre qui grève mon âme (pp. 89, 90).

LE JUGE. — Saint Gabriel était-il avec saint Michel quand l'archange vint à vous ?

JEANNE. — Je n'en ai pas souvenance (p. 85).

LE JUGE. — Pensez-vous que saint Michel et saint Gabriel eussent des têtes naturelles ?

Jeanne, au lieu de répondre à la question étrange qu'on lui fait, prononce cette déclaration :

« JE LES AI VUS DE MES YEUX<sup>2</sup> ; JE CROIS QUE CE SONT EUX, AUSSI FERMEMENT QUE JE CROIS QUE DIEU EXISTE. »

LE JUGE. — Pensez-vous que Dieu les ait créés de la manière et dans la forme où vous les avez vus ?

JEANNE. — Présentement, vous n'aurez autre chose de moi (p. 93). *Je crois les dits et faits de saint Michel aussi fermement que je crois que Notre-Seigneur a souffert mort et passion pour nous.*

Quant aux anges, je les ai vus de mes yeux, vous n'aurez pas de moi davantage (pp. 173, 174).

### De l'audience de Chinon.

<sup>1</sup> C'est-à-dire depuis environ deux mois. — L'archange pouvait ne pas apparaître à la jeune vierge et se borner à lui parler.

<sup>2</sup> Cette déclaration de la Pucelle prouve qu'elle avait parlé précédemment à ses juges des apparitions de saint Gabriel. Pourtant le procès d'office n'en dit rien. C'est au cours du procès ordinaire, page 400, que Jeanne dira : « Le jour de la Sainte-Croix j'eus confort de saint Gabriel. Et croyez bien que c'était lui. J'ai su par mes voix que c'était saint Gabriel. »

LE JUGE. — Quand vous vîtes le roi pour la première fois, y avait-il de la lumière ?

JEANNE. — Il y avait là plus de trois cents personnes et de cinquante flambeaux, sans compter la lumière spirituelle. J'ai rarement des révélations sans qu'elles soient accompagnées de cette lumière.

LE JUGE. — Comment le roi a-t-il cru à vos paroles ?

JEANNE. — Par les signes qu'il a eus et par le témoignage du clergé.

LE JUGE. — Quelle révélation lui avez-vous faite ?

JEANNE. — Vous ne le saurez pas de moi cette année. Pendant trois semaines je fus interrogée par les clercs à Chinon et à Poitiers. Le roi eut un signe touchant mes faits à moi, Jeanne, avant de vouloir croire en ma mission. Les clercs de son parti furent de cette opinion que, dans mon fait, il n'y avait rien que de bon (p. 75).

A mon roi j'ai dit, en une seule fois, tout ce qui m'avait été révélé. C'est que j'étais envoyée vers lui (p. 73).

LE JUGE. — Pensez-vous que votre roi fit bien de tuer ou de faire tuer le duc de Bourgogne ?

JEANNE. — Ce fut grand dommage pour le royaume de France. Quoi qu'il y eût entre ces deux princes, c'est au secours du roi de France que Dieu m'a envoyée (pp. 483, 484).

LE JUGE. — Quelles troupes vous donna votre roi lorsqu'il vous mit à l'œuvre ?

JEANNE. — Il me donna de dix à douze mille hommes<sup>1</sup>.

LE JUGE. — N'aviez-vous pas dit que vous feriez lever le siège d'Orléans ?

JEANNE. — J'étais assurée de faire lever le siège d'Orléans, car cela m'avait été révélé. Je le dis à mon roi avant de venir dans la place.

LE JUGE. — Ne fûtes-vous pas blessée ?

---

<sup>1</sup> Ce nombre concerne non seulement le corps de secours que la Pucelle conduisit à Orléans, mais la petite armée des campagnes de Reims et de file-de-France.

JEANNE. — A l'assaut livré à la bastille du Pont, je fus blessée par une flèche au cou. Mais cette blessure ne m'empêcha ni de monter à cheval ni d'agir.

LE JUGE. — Saviez-vous par avance que vous seriez blessée ?

JEANNE. — Je le savais parfaitement et je le dis à mon roi. Cela m'avait été révélé par mes Voix<sup>1</sup> (pp. 78, 79).

### De l'épée de Fierbois.

LE JUGE. — Avez-vous été à Sainte-Catherine-de-Fierbois ?

JEANNE. — Oui, j'y ai été, j'y ai entendu trois messes le même jour, ensuite j'allai à Chinon. J'écrivis à mon roi des lettres dans lesquelles je lui demandais si je devais entrer dans la ville où il se trouvait. Je venais de faire un voyage de cent cinquante lieues pour le rencontrer et lui être en aide, et je savais beaucoup de bonnes choses pour lui. Il me semble même avoir mis dans ces lettres que je reconnaîtrais mon roi parmi tous les assistants.

LE JUGE. — Aviez-vous alors une épée ?

JEANNE. — J'en avais une qu'on m'avait donnée à Vaucouleurs. Mais à Tours, j'envoyai chercher une épée qui était dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, derrière l'autel. On l'y trouva, en effet, couverte de rouille.

LE JUGE. - Comment sûtes-vous que cette épée se trouvait là ?

JEANNE. — Je le sus par mes Voix. Jamais je n'avais vu l'homme qui alla chercher cette épée. Elle était couverte de rouille, dans la terre, et il y avait cinq croix. J'écrivis aux prêtres de cette église de vouloir bien m'envoyer cette épée, et ils me l'envoyèrent. Elle était derrière l'autel, sous terre, autant qu'il me semble.

Aussitôt que l'épée eut été retrouvée, les ecclésiastiques de cette église la frottèrent et la rouille s'en détacha sans difficulté.

---

<sup>1</sup> Jeanne n'est pas la seule qui nous ait informé de ces révélations qu'elle fit au roi. Un document précieux, la lettre du sire de Rotselaer, en date de fin avril 1429, mentionne ces prophéties et quelques autres avec des précisions auxquelles il n'y a rien à opposer. Voir J. QUICHERAT, *Procès*, IV, 425, et plus bas.

Un armurier de Tours l'alla chercher. Les ecclésiastiques de l'endroit me donnèrent un fourreau. Les gens de Tours m'en donnèrent un également. Ces fourreaux étaient, l'un de velours vermeil, l'autre de drap d'or. J'en fis faire un autre de cuir solide. Lorsque je fus prise, je n'avais plus cette épée<sup>1</sup> (pp. 75, 76).

Je ne cessai de la porter depuis qu'elle me fut donnée jusqu'à mon départ de Saint-Denis après l'assaut de Paris (p. 77).

### De l'étendard.

LE JUGE. — Quand vous allâtes à Orléans, aviez-vous un étendard ou une bannière et quelle en était la couleur ?

JEANNE. — J'avais une bannière dont le champ était semé de lis. Le monde y était figuré et Dieu le tenait dans la main. On y voyait un ange de chaque côté. Elle était de couleur blanche, de toile blanche dite boucassin, et les noms JHESUS MARIA y étaient inscrits. La frange était de soie.

LE JUGE. — Qu'aimiez-vous plus de votre étendard ou de votre épée ?

JEANNE. — J'aimais beaucoup plus, j'aimais quarante fois plus l'étendard que l'épée.

LE JUGE. — Qui vous fit faire cette peinture sur l'étendard ?

JEANNE. — Je vous l'ai déjà dit : je n'ai rien fait que par commandement de Dieu<sup>2</sup>. (P. 78.)

Si je chargeais les ennemis l'étendard à la main, c'était pour ne pas verser de sang. Et, en fait, je n'ai jamais tué personne (p. 78).

### Du signe donné par Jeanne au roi.

LE JUGE. — Quel est le signe que vous donnâtes à votre roi quand vous vîntes à lui ?

---

<sup>1</sup> Aucun document ne dit ce qu'est devenue l'épée de Fier-bois.

La découverte de cette épée produisit à Tours une impression profonde. L'article XIX du réquisitoire ne permet pas d'en douter.

<sup>2</sup> On verra plus bas saintes Catherine et Marguerite transmettre à Jeanne ce commandement.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LETTRE DE MONSIEUR GERMAIN .....</b>	<b>3</b>
<b>PRÉFACE POUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.....</b>	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS DES VOIX DE JEANNE D'ARC .....</b>	<b>7</b>
I. DU SENS A DONNER A CE MOT « VOIX ».....	7
II. EN QUELLES CIRCONSTANCES LA PUCELLE A PARLE DE SES VOIX. ....	9
III. DE SAINT MICHEL ET DES SAINTES COMME ÉDUCATEURS DE LA PUCELLE. ....	10
IV. DES APPARITIONS DE NOTRE-SEIGNEUR ET DE LA B. VIERGE MARIE. — JEANNE N'A JAMAIS DIT EN AVOIR ÉTÉ FAVORISÉE. ....	12
V. CE QUE JEANNE DIT DE SES VOIX ET CE QU'ELLE NE DIT PAS. ....	14
VI. LOGIQUE, UNITE DES VISIONS ET VOIX DE JEANNE.....	15
VII. LES VOIX DE JEANNE, SES PRÉDICTIONS ET LE TRIOMPHE FINAL.....	15
<b>CHAPITRE PREMIER. JEANNE D'ARC ET SAINT MICHEL.....</b>	<b>18</b>
CE QUE SAINT MICHEL ENSEIGNAIT À LA PETITE JEANNE. ....	20
COMMENT L'ARCHANGE INITIA LA JEUNE VIERGE À SA MISSION.....	20
CE QUE JEANNE DIT, D'APRÈS SES VOIX, À ROBERT DE BAUDRICOURT. ....	22
JEANNE N'EST VENUE EN FRANCE ET N'A PRIS L'HABIT D'HOMME QUE PAR COMMANDEMENT DE DIEU. ....	24
DU DÉPART DE JEANNE D'ARC CONTRE LE GRÉ DE SES PARENTS.....	25
EN QUELLE FORME SAINT MICHEL APPARAÎSSAIT À JEANNE D'ARC.....	26
DE L'AUDIENCE DE CHINON.....	27
DE L'ÉPÉE DE FIERBOIS. ....	29
DE L'ÉTENDARD. ....	30
DU SIGNE DONNÉ PAR JEANNE AU ROI.....	30
QUE SAINT MICHEL NE LUI A JAMAIS FAILLI. ....	31
CE QUE JEANNE ÉTAIT POUR SAINT MICHEL ET SES VOIX.....	32
SUR LA PLACE DU VIEUX-MARCHÉ DE ROUEN. ....	32
<b>CHAPITRE II. JEANNE D'ARC ET LES SAINTES CATHERINE ET MARGUERITE. ....</b>	<b>34</b>
DE LEURS APPARITIONS.....	34
RAPPORTS DE JEANNE AVEC LES SAINTES. ....	37
DU VŒU DE VIRGINITÉ.....	38
DE L'ÉTENDARD. ....	38
DU SIGNE DU ROI. ....	40
JEANNE BLESSÉE À LA BASTILLE DU PONT. ....	41
DE LA DÉLIVRANCE DU DUC D'ORLÉANS.....	42
JEANNE ET LES PAUVRES GENS. — DE L'ENFANT DE LAGNY. ....	42
DE CATHERINE DE LA ROCHELLE.....	43
LES SAINTES ANNONCENT À JEANNE QU'ELLE SERA PRISONNIÈRE DES ANGLAIS. ....	44
DU SAUT DE BEAUREVOIR.....	45

DE LA DÉVOTION DE JEANNE ENVERS SES SAINTES. ....	46
JEANNE ET LES COMMANDEMENTS DE SES VOIX.....	47
COMMENT JEANNE ÉTAIT TRAITÉE PAR SES SAINTES.....	48
<b>CHAPITRE III. DU « CONSEIL » DE LA PUCELLE.....</b>	<b>50</b>
<b>CHAPITRE IV. LES VOIX DE JEANNE ET LES JUGES DE ROUEN.....</b>	<b>53</b>
PREMIÈRES INTERROGATIONS.....	53
LES VOIX PRESSENT JEANNE DE RÉPONDRE HARDIMENT.....	54
DES RÉVÉLATIONS FAITES À LA PUCELLE. ....	55
JEANNE ADOLESCENTE. ....	56
DU BEL-ARBRE ET DU « BOIS CHESNU ». ....	58
DE L'HABIT D'HOMME. ....	59
DE LA SORTIE DE COMPIÈGNE. ....	60
DE L'ASSAUT DE PARIS. — DES AFFAIRES DE PONT-L'ÉVÊQUE ET DE LA CHARITÉ.....	61
DES ARMES OFFERTES À SAINT-DENIS PAR LA PUCELLE. ....	62
DE LA SOUMISSION À L'ÉGLISE ET DE L'APPEL AU PAPE.....	63
APPEL AU PAPE.....	64
DU MARTYRE DE JEANNE. ....	66
COMMENT JEANNE INVOQUAIT SES VOIX.....	67
RÉPONSE À QUELQUES ACCUSATIONS. ....	68
<b>CHAPITRE V. AVANT LE PROCÈS DE ROUEN, LA PUCELLE N'A-T-ELLE JAMAIS PARLÉ DE SES VOIX. ....</b>	<b>69</b>
CHAPITRE VI. LA MISSION DE JEANNE D'ARC ET SES VOIX.....	75
A DOMREMY. ....	75
A VAUCOULEURS.....	77
A CHINON ET POITIERS.....	78
LA LETTRE AUX ANGLAIS. ....	81
LA MISSION DE JEANNE ET LE TRIBUNAL DE ROUEN. ....	82
<b>CHAPITRE VII. LES VOIX DE JEANNE D'ARC ET LA PREUVE DE SA MISSION DE PAR DIEU.....</b>	<b>84</b>
I. DE DOMREMY A ROUEN. ....	85
DE LA PREUVE DONNÉE À BAUDRICOURT. — ROUVRAY. ....	85
DE LA PREUVE DONNÉE À CHARLES VII. — LE SECRET CONNU DE LUI SEUL ET DE DIEU.....	85
DES PRÉDICTIONS QUE LA PUCELLE, À CHINON, FIT ENTENDRE AU ROI ET AUX SEIGNEURS DE SA COUR, EN MARS-AVRIL 1429.....	86
PRÉDICTIONS FAITES À POITIERS.....	88
II. DES PRÉDICTIONS FAITES PAR LA PUCELLE EN PRESENCE DU TRIBUNAL DE ROUEN. ....	89
LA SOUMISSION DE PARIS.....	89
LE TRAITÉ D'ARRAS.....	90



PRÉDICTION DE LA RECOUVRANCE DU ROYAUME ET DE L'EXPULSION DES ANGLAIS. ....	91
VICTOIRE DE CASTILLON. ....	92
<b>CHAPITRE VIII. ACCOMPLISSEMENT DES PRÉDICTIONS ET PAR SUITE DE LA MISSION MÊME DE JEANNE D'ARC. ....</b>	<b>94</b>
A DOMREMY ET VAUCOULEURS. ....	94
A CHINON. ....	95
DEVANT LA COMMISSION DE POITIERS. ....	96
A ORLÉANS (1ER-8 MAI 1429). ....	96
D'ORLÉANS À COMPIÈGNE. ....	97
JEANNE À ROUEN DEVANT SES JUGES. — PRÉDICTIONS ET RÉVÉLATIONS. .....	97
PRÉDICTIONS DE PREMIER ORDRE À RELEVER DANS CE NOMBRE DE FAITS PRODIGIEUX. ....	98
FOI INVARIABLE DE L'ENVOYÉE DE DIEU EN SA MISSION ET EN LA RÉALISATION DE TOUT CE QU'ELLE ANNONCE. ....	99
D'OÙ VENAIENT À LA BIENHEUREUSE CES LUMIÈRES SUR L'AVENIR. ....	100
<b>CONCLUSION. ....</b>	<b>103</b>
<b>NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS ....</b>	<b>104</b>
NOTE I. DE L'ARCHANGE SAINT MICHEL. ....	104
NOTE II. DES SAINTES CATHERINE ET MARGUERITE. ....	105
NOTE III. Y A-T-IL OBLIGATION POUR LES FIDÈLES DE CROIRE QUE LES VOIX, VISIONS ET MISSION DE LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC ÉTAIENT DE DIEU ? ....	108
NOTE IV. RÉSUMÉ DES RAISONS PROPRES À MONTRER QUE LES VISIONS ET RÉVÉLATIONS DE LA BIENHEUREUSE VENAIENT DE DIEU. ....	110
<b>LA TRIPLE DONATION. ....</b>	<b>114</b>